# GUIDE

des salles municipales

**DE LA VILLE DE THEIX-NOYALO** 



© Agence H.Beaudoin et B.Engel Architectes

Année 2021

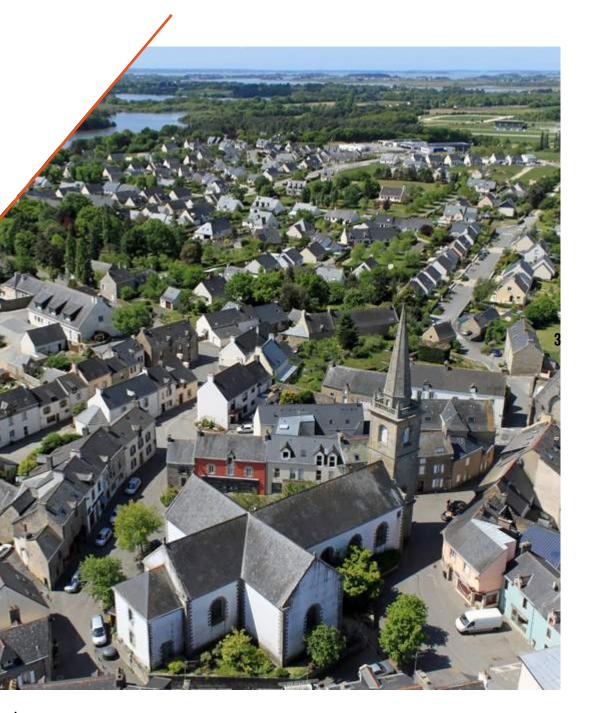




# SOMMAIRE

.1-2
.3-6
.7
.8
.9
.10
.11
.12
.13
.14
.15
.16
.17
.18
.19
.20-20
.27-28





# **ÉLU RÉFÉRENT**

Monsieur Thébaut Tél. 02 97 43 25 90 Mail : wthebaut@theix-nova

Mail: y.thebaut@theix-noyalo.fr



# MAIRIE DE THEIX-NOYALO

Secrétariat du Maire - Julie Guyot Place Général de Gaulle 56450 Theix-Noyalo

**Tél.** 02 97 43 25 90

j.guyot@theix-noyalo.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

- > Demande de rendez-vous avec les élus
- > Demande exceptionnelle
- > Réservation de salles
- > Demande de créneaux horaires
- > Location de matériels
- > Déclaration de manifestations
- > Demande de subventions

# LES PROCÉDURES DE RÉSERVATION

## QUELQUES ÉTAPES SIMPLES MAIS OBLIGATOIRES PERMETTENT D'ENGAGER ET DE CONFIRMER VOTRE RÉSERVATION DE SALLE.

## Deux procédures distinctes :

- > Réservation de salle pour les particuliers et entreprises
- > Réservation de salle pour les assocations



# LES PROCÉDURES DE RÉSERVATION

Afin de réserver une salle ou du matériel, vous trouverez en cliquant sur le logo cidessous le formulaire en format PDF. Il vous suffit de le télécharger ou de l'imprimer.

Ensuite deux choix s'offrent à vous :

- Vous le renvoyez par mail à : plateforme.associative@theix-noyalo.fr
- Vous le déposez en mairie de Theix-Noyalo afin qu'il soit transmis au service de la plateforme associative.

Pour finaliser votre réservation de salle, un dossier est à compléter avec le service plateforme associative.

### Pièces demandées dans le dossier :

- > Un chèque de caution
- > Une attestation d'assurance
- > Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (uniquement pour les particuliers)
- > L'acceptation du règlement de la location

Nous vous remercions de bien vouloir vous présenter aux horaires d'ouverture du service, ou prendre un rendez-vous, par téléphone ou par email.

Horaires du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30

# LA PROCÉDURE DE RÉSERVATION

### **PARTICULIERS ET ENTREPRISES**



Au plus tard, 1 mois avant la date souhaitée, une demande sur le site internet de pré-réservation de salles doit être envoyée.

Via l'icône dédié sur le site de la mairie de Theix-Noyalo, « pré-réservations salles municipales ». Un email d'accusé de réception de la demande est envoyé immédiatement.



Attention à bien vérifier vos emails (courriers indésirables...).

# > ÉTAPE 2

Une confirmation ou infirmation de la demande est apportée dans les 72h ouvrées, suite à l'accusé de réception de la demande.

Si votre demande est infirmée, la plateforme associative peut vous orienter sur une autre salle ou une autre date.

Si votre demande est confirmée, un dossier de location vous sera envoyé pour être complété et doit être déposé dans les 8 jours ouvrés comportant :

- Des chèques de caution
- Un justificatif de domicile
- Le montant de la location (tarification présente sur la page du site de pré-réservation).

# > ÉTAPE 3

Le dossier est examiné par les services de la mairie, des pièces complémentaires peuvent être demandées.

Une fois que le dossier est complet, vous recevrez un courrier de confirmation signé par M. le Maire.

Le rendez-vous d'état des lieux, avant location et après location, est fixé par les services. Après cette étape, la réservation est considérée comme définitive.

# LA ASS

# LA PROCÉDURE DE RÉSERVATION ASSOCIATIONS

# > ÉTAPE 1

Au plus tard, 10 jours avant la date souhaitée, une demande sur le site internet de préréservation de salles doit être envoyée, via l'icône dédié sur le site de la mairie de Theix-Noyalo, « pré-réservations salles municipales ».

Lien direct: https://www.theix-noyalo.fr/associations/reservation-salles-municipales/

Un email d'accusé de réception de la demande est envoyé immédiatement : attention à bien vérifier vos emails.

Vous pouvez contacter la plateforme associative pour toute question complémentaire sur la salle, la capacité, les besoins techniques (02 97 43 68 97 - plateforme.associative@theixnoyalo.fr).

Important : vous devez être en possession de l'identifiant et du mot de passe attribués à chaque association.

# > ÉTAPE 2

Une confirmation ou infirmation de la demande est apportée dans les 72h ouvrées, suite à l'accusé de réception de la demande.

Si votre demande est infirmée, la plateforme associative peut vous orienter sur une autre salle ou une autre date.

Si votre demande est confirmée, des informations précises pourront être demandées :

- Des chèques de caution
- Un justificatif de domicile
- Le montant de la location (tarification présente sur la page du site de pré-réservation).
- . Attention, un formulaire de demande de matériel doit être complété.

# > ÉTAPE 3

Le dossier est examiné par les services de la mairie, des pièces complémentaires peuvent être demandées.

Une fois que le dossier est complet, vous recevrez un courrier de confirmation signé par M. le Maire.

Le rendez-vous de remise de badge, ou de clé, et de vérification technique, si nécessaire, est fixé par les services. Après cette étape, la réservation est considérée comme définitive.



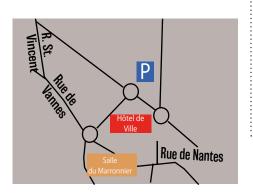
# Hôtel de Ville

La salle du conseil municipal est uniquement dédiée aux cérémonies de mariage.

# **Description**

- > **70** chaises en configuration théâtre
- > 32 chaises en configuration "U"
- > **15** tables
- > Prise HDMI et VGA

Place Général de Gaulle



Plusieurs configurations possibles. A étudier avec le gestionnaire technique de la salle.

DISPONIBLE















# **Mairie Annexe**

La salle est dédiée aux cérémonies de mariage et aux associations.

# **Description**

- >16 chaises disponibles
- > 2 tables













**MOBILIER** 





La salle est destinée aux associations musicales, théâtrales et aux services municipaux.

La salle est destinée aux associations et aux services municipaux.

# **Description**

- > **221** places assises
- + 6 places PMR en gradinage
- > 2 vitrines
- > 6 cubes d'exposition
- > 12 grilles d'exposition

### Rue Rosmadec



















**PMR** 



PARKING

## **Description**

- > **350** personnes debout
- > 290 places assises
- > **290** chaises
- > **50** tables
- > 40m² d'estrade
  - Rue Joseph Le Digabel



Plusieurs configurations possibles. A étudier avec le gestionnaire technique de la salle. Pour une location, merci de contacter la plateforme associative.



**MOBILIER** 



**CUISINE** 















**Salle Omnisports** 

La salle est destinée aux pratiques sportives et utilisée occasionnellement pour des manifestations locales.

particuliers.

> **780** personnes debout

**Description** 

- > **300** places assises
- > 300 chaises
- > **50** tables
- > 2 vestiaires
- > Gradins





DISPONIBLE



SANITAIRE

**ACCÈS PMR** 



**DOUCHES** 

PARKING

# Description

- > **276** personnes debout
- > **180** places assises
- > **180** chaises
- > 30 tables



**PROJECTEUR** 

La salle est destinée aux associations, aux services municipaux, aux entreprises et aux





CUISINE





**PMR** 



**SANITAIRE** 

Rue Joseph Le Digabel





Plusieurs configurations possibles.

11

A étudier avec le gestionnaire technique de la salle.

Pour une location, merci de contacter la plateforme associative.

### 16 Rue des Charrons





Plusieurs configurations possibles.

A étudier avec le gestionnaire technique de la salle.

Pour une location, merci de contacter la plateforme associative.



# Salle des Loutres

La salle est destinée aux associations, aux entreprises, aux particuliers et aux services municipaux.

## **Description**

- > 176 personnes debout
- > 90 places assises
- > 90 chaises
- > **25** tables

Route de Surzur



Plusieurs configurations possibles. A étudier avec le gestionnaire technique de la salle.

Pour une location, merci de contacter la plateforme associative.







SANITAIRE





MOBILIER

**ACCÈS PMR** 



# Salle du Marronnier

La salle est destinée aux associations, aux entreprises, aux particuliers et aux services municipaux.

# 71m<sup>2</sup>



- > **60** personnes debout
- > 40 places assises
- > 40 chaises





**MOBILIER** SANITAIRE **EXTERIEUR** 

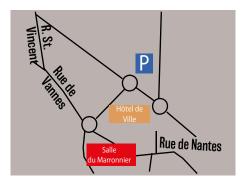




PARKING

**ACCÈS PMR** 

Place de la Chapelle -Notre Dame la Blanche





Plusieurs configurations possibles.

A étudier avec le gestionnaire technique de la salle.

Pour une location, merci de contacter la plateforme associative.



# **Espace Lucette Marquet**

L'espace est utilisé uniquement par les associations theixnoyalaises.

# 340m<sup>2</sup>

Rez-de-chaussée

# **Description**

- > 5 salles dont 1 grande de 100m2
- > **70** chaises disponibles
- > **20** tables

1 Impasse de Kercroix



Plusieurs configurations possibles. A étudier avec le gestionnaire technique de la salle. Pour une location, merci de contacter la plateforme associative.



DISPONIBLE



CUISINE



PARKING





**MOBILIER** 

**ACCÈS PMR** 





La salle polyvalente dispose de 3 espaces distincts : salle de spectacle, salle de réunion et une salle de pratiques sportives. Elle est destinée aux associations et aux services municipaux.

# 440m<sup>2</sup>

Rez-de-chaussée

## **Description**

- > 1 salle de spectacle
- > **180** places assises
- > 20 tables





MOBILIER



PROJECTEUR

**CUISINE** 





SCÈNE PARKING



**ACCÈS PMR** 



9 Rue Jean Moulin



Plusieurs configurations possibles. A étudier avec le gestionnaire technique de la salle. Pour une location, merci de contacter la plateforme associative.



SANITAIRE

PARKING

# Salle de l'Hermine

La plus grande salle de la commune est utilisée par les associations et les services municipaux.

DISPONIBLE

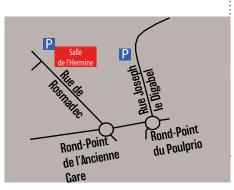
ACCÈS

**PMR** 

# Description

- > 2 terrains de tennis
- > 1 mezzanine avec club house





Plusieurs configurations possibles.

A étudier avec le gestionnaire technique de la salle.

Pour une location, merci de contacter la plateforme associative.

# Salle Pôle Enfance

Salle polyvalente située au pôle enfance et mise à disposition :

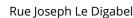
- pour les réunions des associations
- pour les services enfance jeunesse

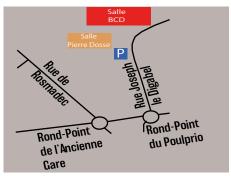
Elle est utilisée par les associations.

# 71m<sup>2</sup>

# Description

- > 60 personnes debout
- > 40 assises





Plusieurs configurations possibles.















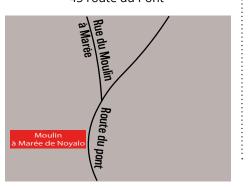
Le Moulin de Noyalo est une salle consacrée aux expositions.

# 32m<sup>2</sup>

# Description

- > 19 personnes debout
- > 17 places assises
- > 6 tables
- > 1 sanitaire

45 route du Pont







**MOBILIER** 

SANITAIRE









Règles de sécurité et d'assistance, mariages, spectacles, cérémonies...

Vous trouverez dans les pages suivantes toutes les informations nécessaires à l'organisation de vos évènements.

Un dossier de sécurité est à réaliser pour toutes les manifestations à but lucratif. (vide grenier, brocante...).

Au délà de 1500 personnes, il faut déposer un dossier préfectoral.

**Contact**: Services Techniques au 02 97 43 02 87.



# **ORGANISER UN ÉVÉNEMENT DANS UNE SALLE MUNICIPALE**

- > Veiller à laisser visible et accessible : issue de secours, extincteurs, déclencheur manuel d'alarme, bloc d'éclairage de sécurité et d'ambiance, téléphone d'appel d'urgence.
- > Ne pas utiliser une issue de secours comme entrée.
- > En cas d'urgence, une astreinte élu est disponible au **06 84 92 07 16 en dehors** des horaires d'ouverture de la mairie.
- > L'utilisation des appareils de cuisson à l'intérieur des salles est réglementée. A ce titre, tout projet d'installation devra faire l'objet d'un avis des services techniques au préalable (ex. four, frigidaire ...).
- > Les décors scéniques doivent être classé en M0, M1 ou M2.
- > L'accès aux disjoncteurs est interdit. En cas de coupure de courant, seul l'astreinte technique est habilitée à intervenir.
- > Les bougies, les bouteilles de gaz sont interdites dans les salles.
- > Les animaux sont interdits dans les salles municipales.
- Les services municipaux sont autorisés à vérifier la bonne utilisation des lieux. En cas de non-respect des consignes, le prêt ou la location pourrait être annulé sur le champ, ou entraîner l'annulation de toute réservation à venir.

# LORS D'UN ÉVÉNEMENT

Les horaires d'occupation du bâtiment doivent être impérativement respectés.

Pour bénéficier d'une ouverture tardive exceptionnelle (au délà d'1 heure du matin), le demandeur devra adresser une demande écrite à monsieur le Maire.

Dans le cas où cette dérogation horaire serait accordée, des modalités particulières de remise et de restitution de clés ainsi que de rendez-vous pour l'état des lieux des locaux seront mises en place avec le service municipal chargé de la conciergerie.

L'horaire spécifié dans la convention s'entend de l'entrée à la sortie de la salle (installation, montage, nettoyage et rangement compris).



En cas de manquement constaté, la commune se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute demande ultérieure de réservation présentée par l'utilisateur contrevenant.

# **LES OBLIGATIONS**

## LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

L'utilisateur devra faire preuve d'un comportement citoyen, en particulier en matière de respect de l'environnement.

- Utilisation raisonnée de l'éclairage, du chauffage et de l'eau,
- Tri sélectif des déchets. Les poubelles devront être entreposées dans les conteneurs prévus à cet effet, dans des sacs fermés,
- Le tri du verre et la collecte dans les conteneurs spéciaux prévus à cet effet.

# LES OBLIGATIONS LE RESPECT DU VOISINAGE

L'utilisateur s'engage à faire respecter strictement les règlementations de police applicables, et à veiller à l'ordre et à la tranquillité du voisinage qui ne doivent en aucun cas être troublés par l'utilisation de la salle communale.

Les utilisateurs doivent s'assurer qu'il n'y a pas de tapage nocturne sur la voie publique.

# **PRÉVENTION**

# DES RISQUES LIÉS À LA CONSOMMATION D'ALCOOL

La ville attire l'attention des utilisateurs sur les risques liés à la consommation d'alcool et sur leurs responsabilités en cas d'accident, de dégâts et de troubles à l'ordre public. Une attention particulière devra être portée auprès des publics fragiles et des mineurs.

Il est par ailleurs rappelé que toute vente d'alcool doit préalablement être déclarée en Mairie.

Il est interdit dans les débits de boissons et tous commerces ou lieux publics, la vente ou l'offre, à titre gratuit, à des mineurs de moins de 16 ans de boissons alcooliques à consommer sur place ou à emporter.

Pour les mineurs de 16 à 18 ans, seules sont autorisées, pour une consommation sur place des boissons alcooliques, des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> groupe (vin, bière, poiré, hydromel, vins doux naturels, crème de cassis et jus fermentés).

# INTERDICTION

## **DE FUMER**

En application du décret du 15 novembre 2006, il est strictement interdit de fumer dans les locaux. Les mêmes dispositions s'appliquent également à l'utilisation de la cigarette électronique.

# À SAVOIR

# RESPECT DE L'EFFECTIF MAXIMAL

Chacune des salles, à usage polyvalent, ne peut contenir qu'un nombre maximum de personnes déterminé par la commission de sécurité. L'organisateur s'engage à veiller à ce qu'en aucun cas, le nombre de personnes accueillies dans la salle ne déroge à ce seuil maximum.

Salle de l'Hermine : 1450 pers.
Salle Omnisports : 780 pers.
Salle Pierre Dosse : 350 pers.
Salle de la Landière : 274 pers.
La P@sserelle : 221 pers. + 6 PMR
Salle de projection Marcel Guého : 180 pers.
Hôtel de Ville : 110 pers.
Salle des Loutres : 90 pers.
Espace Lucette Market : 70 pers.
Salle du Marronnier : 60 pers.
Salle Pôle Enfance : 60 pers.
Mairie Annexe : 19 pers.

L'effectif autorisé pourra être revu à la baisse en fonction des aménagements intérieurs de la salle. (tables, chaises, estrade...). Se rapprocher des services techniques pour valider le nouvel effectif)



# **EVACUATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :**

- Afin de faciliter l'évacuation de ces personnes, le responsable de la sécurité devra repérer à l'entrée les personnes souffrant de déficiences motrices, auditives, visuelles ou cognitives.
  - En cas d'évacuation, un accompagnement particulier de ces personnes sera assuré ainsi qu'une ronde de reconnaissance des lieux isolés, notamment, toilettes et vestiaires.

# **LA LOCATION DES SALLES MUNICIPALES**

# **QUI PEUT LOUER LA SALLE?**

	,
HÔTEL DE VILLE	MUNICIPALITÉ
MAIRIE ANNEXE	MUNICIPALITÉ
SALLE PIERRE DOSSE	PARTICULIERS / ASSOCIATIONS /
	MUNICIPALITÉ
AUDITORIUM	ASSOCIATIONS /
	MUNICIPALITÉ
SALLE OMNISPORTS	ASSOCIATIONS /
	MUNICIPALITÉ
SALLE DE LA LANDIÈRE	PARTICULIERS /
	ASSOCIATIONS /
	ENTREPRISES / Municipalité
SALLE DES LOUTRES	PARTICULIERS /
SALLE DES LOCTRES	MUNICIPALITÉ/
	ASSOCIATIONS /
	ENTREPRISES
SALLE DU MARRONNIER	PARTICULIERS /
	ASSOCIATIONS /   Municipalité /
	ENTREPRISES
ESPACE LUCETTE MARKET	ASSOCIATIONS /
	MUNICIPALITÉ
ESPACE MARCEL GUÉHO	ASSOCIATIONS /
	MUNICIPALITÉ
SALLE DE L'HERMINE	ASSOCIATIONS /
	MUNICIPALITÉ
SALLE PÔLE ENFANCE	ASSOCIATIONS /
	MUNICIPALITÉ

# TARIFICATION DES SALLES MUNICIPALES

# **ANNÉE 2021**

0,00 ¢

\$00°C

3000 >000

2000

3000

3000

300¢

9,000€ \$00°C

es. Au-délà : forfait de 75 € par

2000

3,00,0

9000

9000 9000 9,00,0

# le Maire Au-delà de 23 h 00 : Dérogation à demander à Mor

Marcel Gueho

Omnisports

Pierre Dosse

La Landière

les loutres

TARIFICATION DES SALLES MUNICIPALES - ANNEE 2021

Annexe à la décision n°2020/043 du 10/12/2020

fection des salle =50 € /intervention Caution Salle = 500 € Caution Ménage = 100 €

ORDRE DE PRIORITE DES UTILISATEURS

lour de samaine (lundi au vendreci 17 h 00) Associations communales Vendredi soir 18 h 00 à 23 h 00 Samedi ou dimanche (9 h/23 h)

1/2 journée semaine 9 h 00/15 h 0 ou 15 h 00/23 h Week end (samedi 9 h/ dimanche 23 h)

1/2 journée semaine 9 h 00/15 h 0 ou 15 h 00/23 h Week end (samed) 9 h/ dimanche 23 h) prèt pour une cérémonie civile (obsèqu durée de la cérémonie 1/2 Journée samedi pour vin d'h vendredi soir 18 h 00 à 23 h 00 Samedi ou dimanche (9 h/23 h) Particuliers Theix-Noyalo lour de semaine

55	uòs	Tools.	à.	ECD
8,00	2,00 €	9007		
100	162	12		
82,00¢	00,480 00,480 00,480	82,004 82,004 82,004 108,00	82,000 82,000 108(0) 108(0) 108(0)	84,000 82,000 108,000 162,000 162,000 52,000
W. 53	0.01 (20.01 (20.00)	GAT 1573 128 128	GM 350 24 GG 25020	GR AND 38 GR 99/403
	200	250 28 28	250 27 15 2009	32,33 € 52,53
	55	20 to	46 vis 5535	46 vis 55050

Envoyé en préfecture le 17/12/2020 Requien préfecture le 17/12/2020

Annexe à la décision n°2020/043 du 10/12/2020

# 378,00 € Associations hors commune et entreprises

- ANNEE 2021

TARIFICATION DES SALLES MUNICIPALES

1/2 journée semaine 9 h 00/15 h 0 ou 15 h 00/23 h Vendredi solr 18 h 00 à 23 h 00 Semedi ou dimenche (9 h/23 h) lour de samaine

Prét pour association syndicale - durée 3 h

Week and (ramed) 9 h/ dimanche 23 h)

PAS DE P POUR SALLS

# Particuliers hars commune

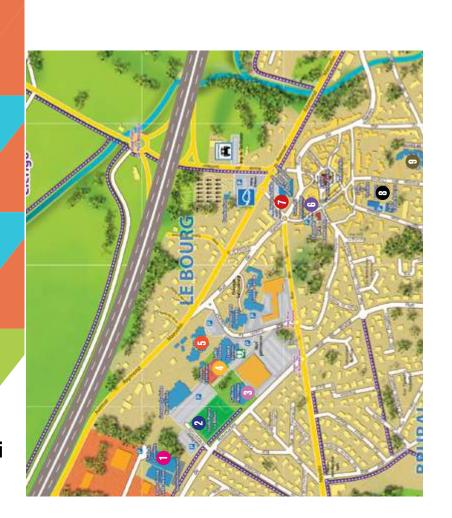
1/2 journée semaine 9 h 00/15 h 0 ou 15 h 00/23 h Vendredi seir 18 h 00 b 23 h 00 Semedi ou dimanche [9 h/23 h] Week and (samed: 9 h/ dimancha 23 h) Jour de semaine

	100000000000000000000000000000000000000	मान कर प्रतास वह वह प्रमाहित	120,00 €	136,00 €	108,00 €	336,00 C	162.00 €	2000
378,00 €	215,00 €		pac de prêt do sette valie				170	
\$78,00 €	215,00 €		100,00 €					
378,00 €	218,00€		R Oct sellin					
378,00 €	216,00 €		pas de piêt de cas sallas					
424,00 €	265,00 €		300,00 €	311,00 €	293,00 €	300′00€	318,00 €	200.000
378,00 €	216,00 €	WG DE PRETS	SALIES	298,00 €	270,00 €	270,00€	238,00-€	487.00 €

Enviryé emperbulians le TV/CV/2020 Reça en préfecture le 17/12/2020 Witcoo (in 80: 056-200659882-20001217-DEC0403001-DE

216,00 €

# **PLAN DE LA VILLE**



La ville se réserve le droit de refuser toute manifestation qui pourrait provoquer des troubles à l'ordre public.



B Espace Marcel Guého-Ti Théâtre

Hôtel de Ville

Space Lucette Marquet

Salle du Marronnier

Salle Pôle Enfance

Salle Omnisports et Salle Pierre Dosse

Salle de la Landière





Mairie de Theix-Noyalo Place Général de Gaulle 56450 Theix-Noyalo Tél. 02 97 43 01 10 mairie@theix-noyalo.fr Site: www.theix-noyalo.fr/ Plateforme associative
Rue de Nantes
56450 Theix-Noyalo
Tél. 02 97 43 68 97
plateforme.associative@theix-noyalo.fr

